

PRIX DE L'ABONNEMENT  
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>o</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUGE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 28 NOVEMBRE 1846.

### QUESTIONS MUNICIPALES.

Dans les vacances parlementaires, quand la grande tribune nationale est muette, veuve de ses orateurs, et que le pays se repose des émotions produites par la discussion des intérêts généraux, politiques et matériels, les questions de la cité prennent un intérêt plus vif, et, sans acquiescer un plus haut degré d'importance, sans passionner davantage, excitent cependant une attention plus grande, en ce que rien ne la détourne. Nos mœurs constitutionnelles se forment, se développent; nous voulons que tout se fasse au grand jour, que les idées s'expriment librement; nous avons le droit d'être juges de ce qui nous touche, et nous voulons l'exercer. Dans les grandes villes où le pouvoir central consent à ce que les conseils municipaux ne se renferment pas dans les prescriptions trop étroites de la loi et s'assemblent en dehors des sessions légales, le devoir des maires qui ont encore l'honneur d'être députés et ne peuvent donner que peu de temps aux affaires de la cité, est de profiter de ce temps de repos du pouvoir législatif pour appeler la discussion sur les questions les plus importantes, pour faire étudier et voter les budgets.

Le maire de Lyon ne paraît pas avoir parfaitement compris le devoir de s'entourer des mandataires des citoyens, car, depuis qu'il a repris les rênes de l'administration, le conseil municipal a été convoqué bien moins souvent qu'auparavant, et près d'un mois et demi s'est écoulé entre les élections qui l'ont en partie renouvelé et la première réunion du nouveau conseil; encore pouvons-nous supposer avec quelque raison que les réclamations de la presse, des citoyens, des conseillers eux-mêmes, ont quelque peu hâté le moment de cette réunion que les faits importants rendaient nécessaire.

Un arrêté de M. le préfet, intronisant la compagnie des eaux de Royes d'une manière très peu franche, mais en revanche fort positive, au mépris des délibérations antérieures du conseil municipal, avait soulevé l'opinion publique, vivement préoccupée d'une question qui l'intéresse à un si haut degré; les plaintes s'élevaient de tous les côtés, remontaient jusqu'au premier magistrat connu pour ne pas partager les idées et les vues du conseil, et il fallait bien enfin consulter ceux que les citoyens ont chargés de défendre leurs intérêts. M. le maire a convoqué le conseil; en outre du rapport sur la situation financière de la cité, situation assez alarmante et dans tous les cas fort grave, et sur laquelle nous reviendrons très prochainement; en outre du budget de 1847 qui se présente avec un déficit considérable, des questions d'une haute importance se présentaient d'abord et appelaient l'attention des conseillers.

La misère est en ce moment profonde à Lyon; notre fabrique est dans une de ces phases terribles de crise qui viennent périodiquement la frapper. Une grande quantité de métiers a cessé de battre; ceux qui sont encore occupés travaillent à des bras très réduits qu'expliquent du reste l'abondance des bras et l'excès des demandes; les façons ont été diminuées sur certains articles d'environ moitié, et il est peu d'ouvriers qui gagnent en ce moment de quoi pourvoir à leurs plus pressants besoins. On conçoit que dans des circonstances aussi tristes, aussi douloureuses, les demandes de secours se multiplient, les allocations du bureau de bienfaisance soient insuffisantes; il a tant de souffrances à soulager! Ceux qui habitent Lyon, qui voient des malheureux affamés frapper à chaque instant à

leur porte, demandant une obole, qui trouvent nos rues sillonnées de pauvres femmes, d'enfants décharnés, mourant de faim, qui visitent parfois les réduits des travailleurs, peuvent seuls se faire une idée exacte des douleurs à calmer dans ce moment. M. le maire a proposé un crédit supplémentaire de trente mille francs pour le bureau de bienfaisance.

Vainement M. Seriziat-Carrichon a-t-il présenté cette somme comme insuffisante, vainement M. Dervieux, à qui sa qualité de fabricant permet de donner des renseignements exacts sur l'état de notre industrie, a-t-il constaté que beaucoup de métiers étaient innocents, M. le maire a insisté avec une sécheresse qui n'échappera à personne, et le crédit a été voté. Trente mille francs! quand le pain est extrêmement cher, quand le travail manque, quand il y a peut-être vingt mille personnes inscrites sur les registres de la charité publique! Cela fera 1 f. 50 c. pour chacune d'elles. Pendant combien de temps cette somme représentera-t-elle le nécessaire? pour combien de temps seulement suffira-t-elle à compenser le prix au-dessus du taux ordinaire? M. le maire a-t-il songé à faire ce calcul? Il s'en est bien gardé, car les chiffres eussent démontré l'insuffisance du crédit.

Cette question du prix du pain que M. le maire évitait d'abord, M. Barrillon l'a soulevée en demandant s'il ne serait pas opportun de se mettre en mesure de donner à la population pauvre des bons avec lesquels elle recevrait le pain à un prix réduit. L'exemple de quelques villes qui ont adopté ce moyen de secours offrait un précédent. Ce serait bien mal connaître M. le maire que de croire qu'il peut adopter les propositions n'émanant pas de lui. Ecoutez ce magistrat: la disette est impossible; la cherté du blé provient de fausses craintes, d'alarmes mal fondées, de renseignements erronés. D'accord; mais, quelle que soit la cause du mal, en existe-t-il moins? Il devait arriver une baisse, et une baisse très rapide, dans le prix du blé, disait encore M. le maire. Hélas! ces prévisions ne se sont pas réalisées. Le magistrat prononçait ces paroles rassurantes le 29 octobre, et le lendemain il fixait la taxe qui augmentait le prix du pain de trois centimes par kilogramme. En un mot, il refusait de prendre aucune mesure dans l'intérêt de la population pauvre, et il s'en remettait au hasard de l'avenir du soin de guérir les douleurs. C'est le système musulman dont on s'accommode assez mal en France.

Cette séance devait donner une idée complète de la générosité du premier magistrat de la cité. M. Laforest demandait que la ville de Lyon accordât une marque de sympathie aux inondés de la Loire et vint à leur secours; c'est encore M. le maire qui a combattu cette proposition, qui était, disait-il, sans précédent. Vaincu plus tard sur ce point et par la voix publique et par l'exemple d'autres villes, il a dû céder à un sentiment trop généreux pour n'être pas complètement approuvé.

C'est par ces discussions que le nouveau conseil a inauguré son entrée en fonctions; il a entendu ensuite un long rapport dans lequel M. le maire a passé en revue les améliorations exécutées dans la cité sous son administration. Nous examinerons à notre tour ces améliorations; nous verrons si toutes ont été bien opportunes, si elles ont été faites avec sagesse, avec cette prudente économie qui doit présider toujours aux dépenses administratives, s'il n'y a rien à diminuer des éloges que M. le maire donne à sa gestion, et, fouillant enfin la question financière, nous essaierons d'éclairer le dédale du déficit dans lequel nous a entraînés l'administration municipale.

Paris, le 26 novembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il s'est formé à Paris, dans le but de s'y occuper avec sollicitude et persévérance des intérêts et des affaires de la Pologne, une commission qui a pris le nom de *commission exécutive*, et qui, depuis la dernière tentative faite pour rétablir la nationalité polonaise, ne paraît pas être restée inactive. Le nouvel attentat qui vient d'être commis par les trois puissances du nord de l'Europe ne devait pas trouver cette commission insensible, et nous apprenons qu'elle a rédigé un manifeste dans lequel elle proteste et invite à protester contre l'incorporation de Cracovie à l'Autriche les démocrates de toutes les nations.

— On promène le bey de Tunis comme, il y a quelques mois, on promenait Ibrahim-Pacha. Hier, S. A. est allée visiter l'hôpital des Invalides et l'Ecole militaire. Le bey a passé en revue tous les vieux débris de nos armées impériales, et il a dit au général Petit, qui l'accompagnait: « Que ne puis-je interroger tous ces braves! Ils seraient pour moi les livres vivants de l'histoire contemporaine, et leurs paroles confirmeraient les hauts faits que je lis sur leurs mâles figures et dans leurs nobles cicatrices. Dites-leur cela, général. »

En entrant dans l'église, où les aumôniers lui ont montré les drapeaux qui décorent les murailles, le bey a dit: « La France n'entreprendra jamais que des guerres justes. Qu'il soit permis à son fidèle allié et ami de faire des vœux pour que la victoire couronne toujours les entreprises de vos armes. »

Arrivé devant le cercueil de l'empereur, le prince s'est recueilli long-temps. « Voici, a-t-il dit enfin, celui qui a rempli l'univers de son nom, et dont la gloire éclaire encore le monde. » Comme on lui montrait l'épée que Napoléon portait à Austerlitz: « Cette épée, s'est-il écrié, a remporté bien des victoires; mais la plus belle, c'est, quand des Français s'égorgeaient entre eux, de les avoir défendus contre eux-mêmes, et de leur avoir donné la paix, cette paix qu'un autre grand roi leur conserve sans qu'il leur en ait coûté une goutte de sang. »

Il n'est pas hors de propos d'ajouter que c'est le *Journal des Débats* qui attribue ces paroles au bey de Tunis, dont il fait ainsi un admirateur de la paix à tout prix qu'on nous a fait subir depuis seize ans.

Terminons par les galanteries que le bey, en visitant l'hôpital, dont il a fort admiré l'ordre et la propreté, a adressées à deux jeunes sœurs de charité. « Vous êtes les mères de la victoire, leur a-t-il dit; les soldats ne craignent pas la mort, ils ne craignent pas davantage les blessures, quand ils savent que vos mains doivent les panser, et que vous leur réservez dans cette maison les mêmes soins qu'ils trouveraient dans leurs familles. »

— Les journaux légitimistes rendent compte aujourd'hui du mariage de M. le duc de Bordeaux. On sait que M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord, mariée par procuration, avait quitté Modène le 9 courant pour aller rejoindre son époux. Le soir même elle était à Mantoue, le 11 à Trévise, et le 15 à Graetz, d'où elle partait pour Frohsdorff.

M. le comte de Chambord, averti de l'arrivée de la princesse, ne voulut pas attendre et partit le même jour pour aller au-devant d'elle. Il était accompagné des divers membres de sa famille. C'est à Bruck que l'entrevue eut lieu.

Bruck est une ville assez considérable située à une bonne journée de distance de Frohsdorff et de Graetz. Cette distance empêchant que l'on ne pût arriver à Frohsdorff à une heure

FEUILLETON DU CENSEUR. — 29 NOVEMBRE.

## REVUE MUSICALE.

### REPRISE DE SÉMIRAMIS.

Rossini! à la bonne heure! ce nom résonne autrement que celui de M. Halévy; il s'agit d'un géant et non plus d'un homme. Lutter tête à tête, se prendre corps à corps avec ses immortels chefs-d'œuvre, c'est une noble mais difficile tâche, et les chanteurs qui ne s'appellent pas Tamburini, Rubini, Lablache, Malibran, Grisi ou Persiani, ont bien à faire. De l'été à l'été nos climats, remplacé par l'hiver à la barbe blanche, longue chevelure humide de pluie et de brouillards, nous avions vu l'archet féérique des sœurs Milanollo venir seul réchauffer notre âme d'Espagne. Mais l'hiver s'approchait de plus en plus; il descendait des montagnes, appuyé sur un arbre mort en guise de bâton, voûté comme un vieillard, précédé d'un noir essaim de corbeaux, tout comme Grandville nous avait un jour le portrait, quand soudain, en entendant prononcer le nom de Rossini, annoncer cette apparition des vieux temps, *Sémiramis, fiat lux!* la lumière s'est faite, le soleil a brillé, nous avons oublié l'été et ses frimas. Rossini, n'est-ce pas effectivement le soleil du Midi, et son chaud, *dell' aurea luce eterno fonte?* Ses rayons ne sont-ils tombés en tous sens comme d'un foyer inépuisable? N'a-t-il pas réchauffé la vie, la fécondité, la verdure et les fleurs à toutes les contrées inondées de sa pure lumière? Son grand génie n'a-t-il pas été le moteur de gravitation du monde musical? Voyez, depuis bien des années, bien de planètes de moindre grandeur ont accompli autour de lui leur révolution soumise! lui, calme et puissant comme le divin Phœbus, est souvent se reposer, se plonger dans la mer tranquille de la solitude et de l'absence, mais, plus heureux que l'astre en question, il n'a jamais eu peur. L'apparition de Meyerbeer dans le système planétaire du monde musical n'a pu nous dérober la splendeur du maître italien; pour que le soleil soit plus exact et effarouché moins nos lecteurs, disons que le maître allemand n'a fait que se montrer à la suite d'une déviation dans le système de Rossini est le centre, et qu'il est allé promptement se faire d'un autre ordre de planètes. Les patients astronomes de la musique, qui ont, à l'aide de leur lunette, observé sous toutes ses faces l'astre

dont nous parlons, savent bien que la comparaison est juste. Rossini n'est pas seulement un des plus grands maîtres dans l'opéra sérieux, c'est un bouffe exquis, aussi jovial, aussi fin, aussi rempli de *lazzi* qu'on puisse l'exiger; un *Stentarello*, un *Cassandrino*, un *Meopataca* des plus vifs, des plus spirituels. Justement, le soleil n'est-il pas représenté souvent avec une joyeuse et souriante figure, vermeille et bouffie, pétillante de malice et de gaieté?

Mais il ne s'agit point aujourd'hui du dieu jovial; celui qui créa *Sémiramis*, c'est ce dieu sérieux, le *Jovis fulgurans*. *Sémiramis!* quel sujet plus antique, plus chaud de couleurs, comme disent les peintres, en un mot, plus *babylonien*? *Sémiramis!* la reine des Assyriens, dont la naissance même fut merveilleuse, puisqu'au dire de Diodore de Sicile, elle fut nourrie par des colombes; l'épouse de Ninus, qui n'était autre que ce Nemrod, ce terrible chasseur dont parlent les traditions hébraïques; la fondatrice de la ville immense sur les bords de l'Euphrate; l'amazone guerrière qui conquit la noire Ethiopie et attaqua le vieil empire des Indiens; la femme syrienne, nature ardente, voluptueuse, tout orientale, qui résume en elle Laïs, Messaline et Cléopâtre: voilà l'image qu'on s'en faisait au temps de l'historien Justin et des poètes Ovide, Tibulle et Juvénal. Certes, c'était là une donnée gigantesque, un thème pyramidal. Que d'éléphants, de divinités monstrueuses! toute la symbolique de Kreutzer! que de négres emmaillottés de bandelettes blanches! que de princesses à la barbe frisée! que de taureaux ailés, de cartouches et d'hieroglyphes, de briques rouges, jaunes ou blanches. Imaginez-vous un antiquaire comme Champollion le jeune, qui serait musicien comme Meyerbeer, et vous aurez l'homme nécessaire pour concevoir une musique analogue au sujet. Que d'instruments nouveaux à introduire dans l'orchestre! Sans parler de ceux dont il est question dans le *Ramayana*, il n'en manquait pas dont la forme et la description existent dans les ouvrages qui traitent de l'ancienne Egypte, et dont l'origine est tout assyrienne. Supposez qu'on eût reculé devant les études qu'aurait exigées cette innovation, il restait toujours des effets bizarres et neufs à produire. Quant aux décorations, du moment où l'on aurait traité ce sujet avec une rigueur historique, elles prenaient une grande importance. La ville de Babylone s'étendant sur l'Euphrate et sur le Tigre, ses dômes indiens, ses pyramides égyptiennes, ses innombrables tours, ses statues colossales, divinités infâmes empruntées à toutes les superstitions, une capitale immense dont Aristote disait qu'une cavale bien montée ne pouvait faire le tour sans galoper trois journées de suite, et qui, en réalité, avait au moins quinze lieues de circonférence, voilà la ma-

tière d'une belle toile. Les jardins suspendus laissant pendre sur les murs de briques colorées une végétation exotique et luxuriante d'aloes, de palmiers, de lotus éblouissants, les aqueducs et les ponts formant des festons de pierres étincelantes de blancheur, les fontaines de naphte et de bitume jaillissant de tous côtés, les immenses fossés remplis d'eau qui ceignaient la ville comme un énorme ruban de paillettes et de diamants lorsque les feux du soleil de l'Orient en faisaient jaillir mille étincelles, tout cela pouvait faire un tableau digne du pinceau de Martin, de ce peintre anglais, le seul qui ait su retracer la grandeur et la magnificence des scènes bibliques, le départ d'Egypte, le festin de Balthazar et tant d'autres perspectives colossales. Eh bien! de tout cela il n'est pas question dans l'opéra de Rossini. C'est une œuvre magnifique, qui atteint souvent le sublime; mais ne cherchez pas de la couleur locale, vous auriez trop à faire et pas assez à recueillir. Si vous en vouliez absolument, nous vous conseillons de partir pour Ninive qu'on est en train de retrouver; ce serait plus tôt fait.

Avons-nous le droit de nous plaindre de la métamorphose que le maître a fait subir à la tradition assyrienne, l'auteur du libretto, les directeurs d'opéras, les costumiers et décorateurs lui prêtant aide? En présence des beautés élevées de cette partition, nous n'oserions pas le soutenir. Le musicien a des privilèges étendus; dans la symphonie, il est libre comme l'air, ainsi que dans toutes les formes de la musique instrumentale pure. Avec l'opéra, il se trouve tant soit peu lié, il est vrai, par son sujet; mais si, d'une part, le libretto et son auteur se sont préoccupés de toute autre chose que de la couleur locale, pourquoi, d'autre part, le compositeur se gênerait-il, surtout lorsqu'il s'appelle Rossini et qu'il est sûr de plaire? Si nous est donc impossible de trouver le courage de le blâmer; nous nous contentons de faire nos réserves à l'égard du système.

Le sujet du libretto italien traduit en français est, à peu de chose près, le même que celui de la tragédie de Voltaire, à part le personnage d'Irdène: *Sémiramis* enflammée d'un feu coupable; l'ambitieux Assur; l'ombre de Ninus sortant de son tombeau pour prévenir un inceste et pour venger sa mort; la reine entrant dans ce mausolée et en sortant expirante et percée de la main de son fils; Arsace, ou plutôt Ninias, reconnaissant à ce moment sa naissance véritable et son meurtre involontaire; la fatalité des Grecs planant sur cette tragédie dans le goût antique, mais peu orientale. C'est comme dans la *Phèdre* d'Euripide et l'*Hamlet* de Shakespeare, Diane ou le père du héros anglais représentant *du ciel la justice suprême*; la mort interrompt ses lois, *pour l'effroi de la terre et l'exemple des rois*.

convenable pour la messe du mariage, le prince voulut qu'elle fût célébrée à Bruck, ainsi que la bénédiction nuptiale et la célébration du mariage en personne.

La cérémonie eut donc lieu le lundi 16 novembre, dans une chapelle dépendant d'un couvent de la ville, qui fut convenablement décorée pour la circonstance. En sortant de l'église il y eut un grand déjeuner.

Les époux, après avoir reçu les félicitations des autorités de la ville, partirent, par un train spécial du chemin de fer, pour Frohsdorff, où l'on arriva à neuf heures du soir.

Le 17, il y a eu à Frohsdorff un grand dîner, auquel ont été invités tous les Français qui se trouvaient en ce moment à Frohsdorff et à Vienne. Les journaux légitimistes ajoutent que M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord, avec la permission de son époux, a envoyé à M. le marquis de Pastoret une somme de dix mille francs pour les inondés de la Loire. La modicité de ce don ne permet pas de croire à l'immense fortune (cent millions) que certaines familles avaient attribuée à la future de M. le duc de Bordeaux.

— Les souscriptions en faveur des inondés de la Loire recueillies par la caisse centrale du trésor s'élevaient hier à la somme de 959,555 f. 57 c.

Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale rendue en exécution de la loi du 3 juillet 1846, qui a affecté une somme de 95 millions aux constructions navales et à l'approvisionnement des arsenaux. Cette ordonnance est assez importante pour que nous en reproduisions le texte. Le voici :

« Art. 1<sup>er</sup>. L'effectif des forces navales du royaume sur le pied de paix sera porté, dans l'intervalle de temps fixé par la loi du 3 juillet 1846, à trois cent vingt-huit bâtiments de guerre, tant à voiles qu'à vapeur, qui seront subdivisés en rangs et classes, ainsi qu'il suit :

	Bâtiments à voiles.
40 vaisseaux.	10 du 1 <sup>er</sup> rang, à trois ponts, de 110 à 150 canons.
	10 du 2 <sup>me</sup> rang, à deux ponts, de 92 à 100 canons.
	15 du 3 <sup>me</sup> rang, à deux ponts, de 84 à 90 canons.
	5 du 4 <sup>me</sup> rang, à deux ponts, de 80 et au-dessous.
50 frégates.	15 du 1 <sup>er</sup> rang, de 52 à 60 canons.
	20 du 2 <sup>me</sup> rang, de 44 à 50 canons.
	15 du 3 <sup>me</sup> rang, de 32 à 40 canons.
40 corvettes.	20 de 1 <sup>re</sup> classe, à gaillards, de 26 à 30 bouches à feu.
	20 de 2 <sup>me</sup> classe, à batterie barbotte, de 14 à 24 b. à f.
50 bricks.	50 de 1 <sup>re</sup> classe, de 16 à 20 bouches à feu.
	20 de 2 <sup>me</sup> classe, de 8 à 12 bouches à feu.
30 bâtiments légers, de 2 à 6 bouches à feu.	
46 bâtiments de transport d'environ 600 tonneaux.	

226

	Bâtiments à vapeur.
40 frégates de 600 à 450 chevaux, de 20 à 50 bouches à feu.	
20 corvettes de 1 <sup>re</sup> classe de 400 à 520 chevaux, de 8 à 12 bouches à feu.	
20 corvettes de 2 <sup>me</sup> classe de 300 à 220 chevaux, de 4 à 6 bouches à feu.	
50 avisos de 1 <sup>re</sup> classe de 200 à 160 chevaux.	
20 avisos de 2 <sup>me</sup> classe de 120 et au-dessous.	
2 batteries flottantes de 400 à 500 chevaux, de 40 à 50 bouches à feu.	

402

528

« Art. 2. Sur les quarante vaisseaux et les cinquante frégates désignées en l'article précédent, vingt-quatre vaisseaux et quarante frégates seront maintenus à flot; seize vaisseaux et dix frégates seront maintenus en chantier aux vingt-deux vingt-quatrième d'avancement.

« Le matériel d'armement et d'artillerie des vaisseaux et frégates désarmés sera maintenu au complet dans les magasins des ports.

« On y réunira également le quart au moins du matériel d'armement nécessaire aux seize vaisseaux et aux dix frégates en chantier.

« Art. 3. En outre de l'état naval ci-dessus, il sera tenu en chantier une réserve de vaisseaux et de frégates portée au terme moyen de quatorze-vingt-quatrième d'avancement.

« Le nombre en sera réglé par notre ministre de la marine, en raison des circonstances et besoins du service.

« Art. 4. Tous les bâtiments à voiles de rangs inférieurs aux frégates, ainsi que les bâtiments à vapeur de toutes classes, seront entretenus à flot.

« Art. 5. Les subdivisions en rangs ou classes indiquées par l'art. 1<sup>er</sup> de la présente ordonnance pour les vaisseaux, frégates,

corvettes et bricks, ne seront pas considérées comme strictement obligatoires. Notre ministre de la marine aura la faculté d'y apporter telles modifications qu'il jugera utiles, d'après les besoins du service.

« Art. 6. L'artillerie des bâtiments de tous rangs qui sont maintenant à flot continuera à être réglée ainsi qu'il est prescrit par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1837, sauf les changements qui pourraient être ordonnés à titre d'essais.

« Quant aux bâtiments en chantier et à ceux qui seront construits ultérieurement, notre ministre de la marine pourra modifier la composition de leur artillerie et y introduire des bouches à feu de nouveau calibre, dont l'emploi serait jugé plus avantageux pour le service de la flotte.

« Art. 7. L'ordonnance royale du 1<sup>er</sup> février 1837 est maintenue en tout ce qui n'est pas contraire à la présente. »

## CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 26 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Présents : MM. Barrillon, Bergier, Darmès, Leforest, Faure-Péclat, Boullée, Descours, Tourret, Sériziat-Carrichon, Guimet, Bouillier, Dolbeau, de Lacroix-Laval, Bouvard, Falconnet, Menoux, Bodin, Nepple, Dunod, de Vauxonne, de Marnas, Arnaud, Malmazet, Ricard, P.-P. Martin, Brossette, Donnet, Devienne, Henri Seriziat, secrétaire.

*Histoire des Etats-Généraux de France*, offerte par M. Boullée à la bibliothèque administrative. — Projet d'arrangement entre la ville et l'Université, au sujet de diverses difficultés relatives à la propriété du Collège royal. — Baux à loyer. — Construction de l'église Sainte-Blandine. — Remerciements de l'académie de Lyon, à propos d'une allocation votée en sa faveur par le conseil. — Etablissement de corps-de-garde. — Compte de gestion pour 1845 de M. le receveur central du bureau de bienfaisance. — Ouverture d'un crédit de 2,500 f. au budget de 1847 de l'hospice de la Charité. — Indemnité accordée par les hospices au sieur David. — Assurances contre l'incendie de propriétés appartenant aux hospices. — Budget supplémentaire de sept comptabilités particulières. — Compte de gestion du receveur des hospices. — Compte administratif des hôpitaux civils pour 1845. — Budget supplémentaire de 1846 de la même administration. — Compte de gestion des deux trésoriers des salles d'asile. — Ouverture d'un crédit de 80,000 f. au budget de 1847 de l'Hôtel-Dieu. — Ventes de terrains appartenant aux hospices.

La séance est ouverte à six heures et quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. DOLBEAU présente les excuses de M. Guimet, qui ne peut se rendre au conseil, étant retenu chez lui par les suites de l'accident qu'il a éprouvé au feu de la rue Mercière.

M. Couderc écrit à M. le maire que sa santé réclamant le soleil du Midi, il ne pourra de quelque temps assister aux séances du conseil.

M. Pons, qu'une indisposition retient chez lui, s'excuse auprès du conseil de ne pouvoir se rendre à la séance d'aujourd'hui, et prie M. le maire de vouloir bien lire son rapport sur le budget des hôpitaux.

M. LE MAIRE donne lecture au conseil de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Boullée le 25 du courant :

« Monsieur le maire,

« Les explications intéressantes que vous avez bien voulu donner au conseil municipal, dans sa dernière séance, sur la bibliothèque administrative de l'Hôtel-de-Ville m'enhardissent à prier le conseil d'accepter un hommage qui ne saurait sembler étranger au caractère et à l'objet de cette collection; c'est celui de mon *Histoire des Etats-Généraux de France*, ouvrage mentionné honorablement par l'Institut et adopté par l'Université.

« Je désire sincèrement, Monsieur le maire, que ce faible hommage rencontre des imitateurs, et qu'à la faveur des tributs qui lui seront offerts, comme par l'emploi des ressources spéciales que le conseil municipal a mises à votre disposition, la bibliothèque administrative acquière peu à peu des développements proportionnés à l'importance et à l'utilité de sa destination.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

BOULLÉE. »

M. LE MAIRE remercie M. Boullée et annonce que l'ouvrage offert par lui sera déposé à la bibliothèque administrative.

M. LE MAIRE donne connaissance au conseil de la lettre suivante, adressée par M. le recteur de l'académie de Lyon :

« Lyon, le 25 novembre 1846.

« Monsieur le maire,

« A la suite des conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. le maire en votre absence, et qui ont été confirmées devant vous et M. le ministre de l'instruction publique, il a paru que le conflit regrettable qui s'était élevé entre l'Université et la ville de Lyon, au sujet des bâtiments dits du Grand-Collège, pourrait être terminé par une transaction dont les bases seraient :

1<sup>o</sup> La reconnaissance par l'Université du droit de propriété à la ville de Lyon sur ces bâtiments;

2<sup>o</sup> La reconnaissance, de la part de la ville, du principe que ces bâtiments doivent, avant tout, être affectés aux besoins de l'instruction publique, et que les portions inutiles à ces besoins doivent être mises à la disposition de la ville.

« Tels sont les termes mêmes de la lettre que M. le maire de Lyon a bien voulu m'adresser à la date du 8 mai 1846. J'ai été assez heureux pour les voir agréés aussi par M. le ministre de l'instruction publique, qui m'autorise à traiter avec vous dans ces conditions.

« Il est donc à y satisfaire par une distribution détaillée des locaux nécessaires aux services dont il s'agit de régler l'état. M. le maire de Lyon, dans sa lettre précitée, m'annonçant l'intention de demander, pour arriver à cette solution, une délégalation du conseil municipal, afin de s'entendre avec moi sur cette délimitation des locaux, je viens vous prier, Monsieur le maire, de vouloir bien obtenir, aussitôt qu'il vous sera possible, cette délégalation, bien persuadé que nous trouverons dans nos efforts communs, pour concilier à la fois les droits de la commune et les intérêts du service de l'instruction publique, le moyen efficace de terminer pour toujours des difficultés déjà anciennes et sans cesse renaissantes. » Agréez, etc.

Le recteur de l'académie,

« P. LORAIN. »

M. HENRI SERIZIAT : J'apprends avec plaisir que le droit de propriété des bâtiments du Collège n'est plus contesté à la ville et que M. le recteur le reconnaît; ce n'est donc plus que sur la question de jouissance que M. le maire aura à s'entendre avec M. le recteur. Le conseil municipal chargeant ce magistrat des délimitations qui devront être stipulées, nous sommes sûrs d'avance que les droits de la ville seront respectés et que tout ce qui sera réclamé pour le service de l'instruction sera largement accordé.

M. BERGIER partage l'opinion de M. Henri Seriziat, et émet le vœu que les logements particuliers soient consacrés à l'instruction.

M. LE MAIRE déclare qu'il ne s'écartera pas du sens de la lettre de M. le recteur, qui n'est que la répétition des conditions fixées par lui, soit dans diverses conversations, soit par correspondance, conditions qui émanaient de plusieurs délibérations prises par le conseil municipal.

Le conseil, à l'unanimité, délègue M. le maire pour procéder, conjointement avec M. le recteur, à la délimitation des locaux du collège.

M. LE MAIRE donne lecture d'un rapport tendant à l'approbation de trois baux passés par la ville :

1<sup>o</sup> Avec le sieur Gallard, pour la location d'une durée de six ans et trois mois d'un terrain dépendant de la presqu'île Perrache, moyennant la somme annuelle de 156 f.;

2<sup>o</sup> Avec M. Garcin, pour le logement de M. le curé de Saint-Just et de ses vicaires, pendant la durée de neuf années, au prix annuel de 1,200 f.;

3<sup>o</sup> Et avec M. Colleta, pour le logement de M. le commissaire de police de l'arrondissement du Collège, pendant neuf années, moyennant la somme annuelle de 1,142 f. 50 c.

Le conseil adopte les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE demande au conseil d'être autorisé à solliciter de MM. les ministres de l'intérieur et des cultes un secours sur les fonds mis à leur disposition pour la construction de l'église Sainte-Blandine, pour laquelle la ville a déjà dépensé des sommes considérables, et à l'érection de laquelle les propriétaires du quartier de Perrache ont déjà payé un tribut important.

Le conseil émet le vœu le plus pressant qu'un secours soit accordé par le gouvernement.

M. MENOUX, au nom de l'académie, exprime la gratitude de cette compagnie envers le conseil municipal, qui a bien voulu donner son allocation annuelle. Voici son discours :

« Messieurs,

« Porté à la connaissance de l'académie, le vote émis en sa faveur dans votre séance dernière lui a fait éprouver une joie douce, c'était naturel, et l'a pénétré surtout d'une gratitude vive et profonde, c'était plus naturel encore. Sous l'impression de ces deux sentiments, un noble souvenir à tout-coup illuminé sa pensée et rapproché pour elle deux époques de munificence.

« Quand le consulat, il y a plus d'un siècle, dotait avec largesse l'académie, à son tour le corps savant associait avec bonheur le pré-vôt des marchands à ses titres de gloire. Le passé, riche de bonnes choses, est un héritage que le présent recueille tout entier pour le garder sans altération.

« L'académie, placée aujourd'hui dans les mêmes conditions, devait, Messieurs, un égal tribut de reconnaissance. L'exemple avait été donné, comment révoquer l'imitation d'un charme nouveau? La compagnie comprise qu'en cédant au mouvement impérieux qui l'agitait, cette spontanéité dans son hommage le rendrait plus agréable à vos yeux. Elle avait à payer une dette sacrée, et ce n'est point avec

La conclusion est digne de Sophocle et de ces vers de Voltaire :

..... Il est donc des forfaits  
Que le courroux de Dieu ne pardonne jamais.

De tout cela, — qui aurait pu être beau, même en adoptant le genre classique ou grec, — le poète italien a fait un canevas à lieux communs; il y est question sans cesse de *truditor*, de *crudèle*, de *d'impio*, de *Dio*, de *suspiri* et de *tormenti*.

Laissons le poète et à plus forte raison le traducteur français, passons au musicien. Celui là au moins est inspiré; qu'il ait puisé ses idées aux sources pures du Cinthe ou à la fontaine de Virgile, n'importe, acceptons ses chants tels qu'il nous les donne.

L'opéra de *Sémiramis* est écrit d'un bout à l'autre avec une verve et une ampleur extraordinaires; l'ouverture est un morceau capital, instrumenté avec un goût et un savoir parfaits. L'emploi des cors paraissait, à l'époque où Rossini écrivait cette partition, une nouveauté pour la scène italienne, le cor étant un instrument essentiellement allemand. Le trait que fait rapidement la petite flûte est d'une vivacité et d'un mordant inconcevables. Le premier acte, malgré la beauté de l'introduction, du *terzetto* et du *quartetto*, n'a pas l'entrain et la fougue des suivants. Nous remarquons en passant le début du *quartetto*, la phrase si originalement rythmée qu'exécute l'orchestre avant le chœur annonçant l'arrivée de la reine; elle prouve, s'il en était besoin, que Rossini n'aurait eu qu'à vouloir pour donner à son œuvre une teinte plus étrange.

Dans le deuxième acte, la partie du *contralto* est fort développée; la musique devient, en avançant, de plus en plus dramatique; l'apparition de l'ombre de Ninus soutient le rapprochement de la fameuse intervention de la statue dans le *Don Juan* de Mozart. Cependant dans les cuivres et l'espèce de plain-chant du compositeur allemand il y a une poésie plus sombre. L'Italie est trop heureuse de vivre, son climat est trop doux, son jour trop éclatant, pour que ces spectres puissent s'y montrer à l'aise. Les chœurs de l'opéra dont nous nous occupons sont magnifiques; les cinq principaux, quoique notés simplement et à peu de frais, se trouvent d'un effet large et grandiose. C'est ainsi que le génie procède : avec simplicité, de peu il fait beaucoup.

Le dernier acte, qui se passe dans les profondeurs souterraines du mausolée, est parfois sombre et funeste comme la fatalité qui règne dans ce *Melodramma tragico*; seulement, de temps à autre, et pour ne pas perdre les habitudes de sa belle patrie, le cygne italien se met à battre des ailes et à remonter vers les séjours de la terre, en chantant à gorge déployée

ses bienheureuses roulades, ses plus joyeux roucoulements; l'Italie reparait soudain avec ses horizons clairs et aérés.

Dans cet opéra se trouvent trois rôles principaux et fort chargés : ceux d'Arsace, de Sémiramis et d'Assur, le *contralto*, le *soprano* et le *basso*. Les rôles secondaires ont même une importance peu ordinaire.

M<sup>me</sup> Wildmann a fait tous ses efforts pour atteindre le but désirable; sa tâche était rude aux yeux de ceux qui conservent le souvenir des beaux jours de l'opéra italien. Disons d'abord que la traduction française de la *Sémiramis* italienne a créé de nouvelles difficultés pour les chanteurs; la langue harmonieuse et riche en voyelles du Tasse et de Métastase se prête aux exigences du chant italien; le français est revêché aux traits brillants, aux gammes rapides, aux appoggiatures, qui ne s'appuient souvent que sur des consonnes ou des voyelles précédées de syllabes dures. M<sup>me</sup> Wildmann a dû sentir, en attaquant cette musique, toute l'importance d'une bonne méthode de chant et d'une longue habitude de vocalises. Là il faut une pureté, une souplesse, une légèreté extrêmes, jointes à l'emploi de toutes les ressources que cette artiste de mérite n'est pas embarrassée de trouver dans la nature même de sa voix. Cette souplesse et cette légèreté lui manquent encore, mais elle peut les acquérir, si elle le veut, avec du travail et de la bonne volonté. Nous avons observé, avec une vraie satisfaction, qu'elle a été plus sobre que d'habitude d'éclats forcés, d'expression outrée. Oserons-nous croire que nos observations y seraient pour quelque chose? Nous nous estimons heureux de contribuer à diriger un si beau talent vers la route véritable de l'art. M<sup>me</sup> Wildmann a eu des moments d'entraînement et de passion où elle s'est élevée à une véritable hauteur. Quelques phrases *mezza voce* et mélancoliques ont été fort bien dites par elle. Les applaudissements qu'elle méritait à certains moments ont parfois une influence funeste sur cette nature d'artiste vive et ardente; redoublant de zèle et voulant justifier les marques flatteuses qui lui sont accordées, M<sup>me</sup> Wildmann s'empare quelquefois et à l'ensort du naturel. La force et le calme joint à l'énergie et à l'enthousiasme, c'est la perfection artistique à laquelle on doit viser.

M<sup>me</sup> Devries a eu bien de la peine à se tirer du rôle difficile de Sémiramis. Disons, par amour de la justice, qu'elle a fait son possible, bien que ce possible n'ait pas atteint le but. Nous lui tiendrons compte des progrès qu'elle a faits et de sa bonne volonté.

M. Poitevin aime mieux se prendre avec la musique italienne qu'avec celle plus sévère de l'auteur des *Huguenots*. Cet artiste a certainement de la facilité; seulement le rôle d'Assur a une ampleur qu'il ne lui a pas donnée. Ainsi, la plupart de ses traits, comme dans la scène avec chœurs

qui commence dans l'opéra italien en *la* et par ces mots : *Ah la sorte citra di piu vendetta omai*, sont écourtés et finissent mal, sans largeur et sans abondance. Dans cette scène dramatique du tombeau, il aurait pu la rendre avec plus de sérieux.

La voix de M. Albertini, qui représentait l'ombre de Ninus, mordante et d'un timbre vibrant, convenait à cet appel lugubre; il ne manquait qu'un peu plus d'assurance dans cette voix pour rendre avec solennité les notes rares et soutenues que Rossini lui a tracées.

M. Chauvier ne paraît qu'au premier acte. Le personnage d'Idrène est accessoire. Le premier acte a été malheureux; M. Chauvier et M<sup>me</sup> Devries se sont éloignés du ton, et le public a été sans pitié.

Quant au grand-prêtre Oroès, en tous lieux, c'est la seconde basse qui le représente. M. Ducerf, qui en est une quatrième, ou cinquième, ou douzième, n'importe, ne devait pas en être chargé dans un état de choses normal. Nous demanderons à la direction où est sa seconde basse, et comme nous n'espérons pas de réponse, nous vous dirons à tous, grands et petits : Avez-vous la seconde basse? donnez-nous des nouvelles de la seconde basse, pour l'amour du ciel; nous sommes fort en peine de la seconde basse. Un M. Walter, ou n'importe quel nom en *er*, s'était présenté dernièrement. Se rendant justice sans doute, il s'est escamoté lui-même après avoir escamoté plus d'une note dans son premier et unique début. Enfin, nous voudrions bien une seconde basse, s'il vous plaît; car, si vous attendez l'année prochaine afin de nous en livrer une pour cette année-ci, ce sera un peu tard. Si vous nous répliquez, comme d'habitude, et dans vos affiches : *Demain*, nous vous ferons observer, à l'aide de ces vers burlesques et connus :

Que demain est un jour qui fuit,  
Quand on croit se saisir de lui,  
Jusqu'à ce jour aucun humain  
N'a pu voir arriver demain.

En résumé, et tout en tenant compte des efforts faits par M<sup>me</sup> Wildmann, efforts parfois bien près d'atteindre le but, l'exécution de *Sémiramis* a été faible. Si l'on doit rejouer souvent cet opéra, il aura besoin d'être étudié. Nous avons remarqué avec peine les vides de la salle; la reprise d'un chef-d'œuvre semblable aurait dû attirer plus de monde. Recule-t-on devant une musique sérieuse, ou prévoyait-on ce que son interprétation devait avoir d'incomplet? N'importe, Rossini méritait plus d'honneur. La présence d'un nombreux public encourage, du reste, les acteurs, et les invite à redoubler de zèle. (Y.) EDOUARD DEGEORGE.

réserve, avec mesure, avec lenteur, qu'on frappe la monnaie du... le creuset bouillonne, alors on obtient une empreinte plus... et plus parfaite.

Je lis dans le règlement :  
Art. 1er. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon se compose d'associés, de titulaires, de titulaires émérites, d'académiciens libres et de correspondants.  
Art. 2. Les membres associés sont choisis, en France et dans l'étranger, parmi les hommes qui occupent des places éminentes, parmi les membres des principales sociétés savantes et parmi ceux qui se sont fait un nom par leurs travaux ou leurs ouvrages.

le maire de la ville de Lyon devait naturellement prendre dans cette honorable catégorie. Un tel ordre de choses par le vœu général sera le point d'attache de liens brillants et durables qui de jour en jour se resserreront davantage; conséquence, une délibération a décerné pour jamais au premier magistrat de la cité le titre de membre associé de l'académie; dans sa détermination louable, la compagnie, qui remplissait un devoir essentiel, éprouvait le besoin de satisfaire à des sentiments affectueux et chers. M. Terme est un des membres titulaires qui se glorifie, et, certes, elle ne devait pas, elle ne pouvait elle ne voulait pas qu'il restât étranger au témoignage éclatant de sa haute considération pour le corps municipal. Elle a délégué le maire, pendant ses fonctions, serait président honoraire.

Tel est le double objet de la délibération que j'ai mission de mettre à M. le maire et au conseil municipal.

Je regrette, Messieurs, comme vous regrettez-vous-mêmes, dans une circonstance trop flatteuse pour moi, j'entends ma position momentanée au sein de l'académie, vous ait privés d'entendre l'un de nos honorables confrères parler au nom du corps auquel nous appartenons; vous auriez applaudi à d'éloquents parois; toutefois je lui porte ce défi de l'âme, il n'aurait pu se montrer ni plus habile de vos généreux procédés, ni plus ému de l'intérêt que vous m'avez accordé.

Après la lecture de ce discours, M. Menoux remet à M. le maire la lettre suivante de l'académie royale de Lyon :

« Lyon, 25 novembre 1846.  
Monsieur le maire, Messieurs du conseil municipal,  
L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon n'a pas appris, sans être pénétrée d'une vive reconnaissance, l'acte de libéralité par lequel vous avez porté à deux mille quatre cents francs la subvention que vous lui accordez. Encouragée par votre appui, elle fera de nouveaux efforts pour atteindre le but de son institution et contribuer pour sa part à l'illustration de notre cité.

Par une délibération de l'académie, prise à l'unanimité des suffrages, nous sommes chargés de vous offrir, Messieurs, les remerciements exprimés de la compagnie.  
Nous sommes également chargés de vous faire savoir que, par la même délibération, l'académie a décidé qu'à dater de ce jour, M. le maire de Lyon serait président honoraire de la compagnie et si, sur sa demande, inscrit au nombre des membres associés.  
L'Académie désire que vous voyiez, Messieurs, dans les résolutions que nous avons l'honneur de vous notifier, la preuve de sa reconnaissance et de son respect.

Agréés, etc.  
Le président de l'académie, BRACHET.  
Le secrétaire, CH. GRANDPERRET.

Après la lecture de cette lettre, M. le maire remercie l'académie en la personne de M. Menoux, et annonce qu'il lui transmettra officiellement l'expression de sa gratitude.  
(La suite à un prochain numéro.)

**SOUSCRIPTION OUVERTE DANS LES BUREAUX DU CENSEUR EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.**  
(14<sup>e</sup> liste.)

MM. les employés de la lithographie Storck, 10 f. — Chalembel, M. — M<sup>me</sup> Chalembel, 3 f. — Auguste Chalembel leur fils, 1 f. — Complément au versement de la fabrique de porcelaine à Grigny, 5 f.; Précieux, 5 f. — Malassagny et Thomez, 25 f. — Collette faite dans un banquet de Sainte-Cécile, à Neuville-sur-Saône, 10 f. — M<sup>lle</sup> Cady-Bassermann, de Mannheim, 30 f.  
Total de ce jour. . . . . 89 f. » c.  
Montant des listes précédentes 3,169 80  
Total général. . . . . 3,258 80

**Tribunal de police correctionnelle de Lyon.**  
Audience du 24 décembre 1846.  
PRÉSIDENCE DE M. LAGRANGE.

**Somnambulisme. — Exercice illégal de la médecine.**

A l'appel de la cause de la demoiselle Claudine Jacquand et du sieur Poulard, une très vive curiosité se manifeste dans l'auditoire. La demoiselle Jacquand, qui habite la rue Saint-Jean, 60, depuis plusieurs années, est une somnambule en grande réputation; elle est connue généralement sous le nom de Claudine. C'est une personne de vingt-cinq ans, qui a été autrefois lingère, et qui a quitté cette profession par suite de fréquentes attaques de catalepsie. Sa figure ne présente rien de remarquable, si ce n'est que ses yeux sont légèrement affectés de strabisme. M. Poulard n'est pas médecin, mais depuis quelques années il s'est occupé beaucoup de somnambulisme, et c'est lui qui magnétise habituellement Claudine lorsqu'elle donne des consultations.  
Plusieurs témoins ont été cités à la requête du ministère public pour établir que cette somnambule donne des consultations médicales et qu'elle les fait payer.

Le premier témoin appelé est un nommé Bernard, marchand de vin, de l'Arbre-Sec.  
M. le président : Connaissez-vous la somnambule, et vous a-t-elle donné une consultation ?  
Bernard, avec un accent méridional : Parbleu ! si je la connais ! Si je suis dans mon lit, c'est bien à elle que je le dois. Quant à sa consultation, vous pouvez bien dire qu'elle me l'a donnée, puisqu'elle ne me l'a fait payer que six francs.

D. Expliquez-nous comment vous avez été guéri. — R. Depuis plus de six ans je ne pouvais pas dormir; aussitôt que j'étais dans mon lit, j'étais obligé de passer toutes les nuits assis sur une chaise et appuyé sur une table. (En effet, le témoin, qui jouit d'un embonpoint remarquable, présente dans sa courte grosseur tous les caractères d'une personne fortement oppressée.) J'avais consulté les plus grands médecins; je leur ai donné au moins deux mille francs; ils n'ont pas pu me guérir.

D. Qui est-ce qui vous a adressé à la demoiselle Claudine ? — R. C'est un de mes voisins qui, me voyant toujours malade, me dit un jour : « Vous ne pouvez aller consulter la somnambule; elle vous dira mieux que les médecins tout ce que vous avez, et elle en a guéri d'aussi malades que vous. » Moi, je lui réponds : « Tout ça, c'est des bêtises. Comment voulez-vous qu'elle voie ce que j'ai dans le corps en fermant les yeux, quand j'ai les yeux ouverts, et les ouvrant bien, ne peuvent pas l'apercevoir ? » Cependant, comme j'étais toujours malade et que j'aurais bien voulu dormir, je suis allé un beau jour voir la somnambule. Monsieur (en montrant M. Poulard) l'a endormie, et, pendant qu'elle dormait, elle m'a dit ce qu'il fallait faire pour me guérir; j'ai fait les remèdes, et maintenant je dors bien tranquillement dans mon lit et je me porte à merveille, comme vous voyez.

(Hilarité générale. Le témoin, partageant cette hilarité, ajoute :)  
Vous pouvez bien rire; et moi aussi j'en ai ri, mais il faut le voir pour le croire.

D. Mais, enfin, quels remèdes la somnambule vous a-t-elle ordonnés pour vous guérir ? — R. Pas grand-chose : quelques tisanes, des lavements avec du lait; c'est pas difficile à prendre.

On appelle un autre témoin, le sieur Jury, de Saint-Etienne, qui explique qu'il a également pris pour sa femme une consultation qu'il a payée six francs.

M. le président interroge ensuite le sieur Poulard sur le point de savoir si Claudine Jacquand est réellement somnambule.  
Pendant que le sieur Poulard donne au tribunal quelques détails sur les facultés magnétiques de Claudine et sur leur aptitude spéciale au traitement des malades, celle-ci, qui depuis un moment paraissait être dans un état de souffrance, se lève tout-à-coup, elle étend les bras en crispant les mains, les traits de sa figure se contractent, son regard est immobile et effrayant, bientôt elle pousse un cri comme une espèce de rugissement et se précipite la tête sur le parquet en se roulant dans les jambes des témoins et des huissiers. On s'empresse de la secourir, on la relève; mais la crise continuant, elle s'échappe des mains qui la soutiennent et se roule de nouveau sur le parquet en se débattant et dans un état que la pudeur nous empêche de décrire. Enfin on parvient à la faire sortir de l'audience. Le grand air et plusieurs verres d'eau bus avec rapidité lui rendent un peu de calme, et après un quart d'heure elle rentre à l'audience.

M. le procureur du roi, qui d'abord avait considéré cette affaire sous un aspect plus grave, se borne à demander une condamnation pour cause d'exercice illégal de la médecine.

Me Rappet, avocat des prévenus, fait remarquer qu'il n'existe contre eux aucune plainte de la part des malades qu'ils ont traités, bien que la police ait fait une espèce d'enquête. Il développe ensuite quelques considérations de droit pour établir que la médecine faite au moyen du magnétisme ne doit pas être soumise aux prescriptions de la loi du 19 ventôse an II.

Le tribunal, par son jugement, a déclaré qu'une somnambule ne peut pas faire de la médecine et donner des consultations sans être assistée d'un médecin, et il a condamné le sieur Poulard et Claudine Jacquand chacun à 15 fr. d'amende et aux dépens.

**Chronique.**

Le conseil municipal vient de voter le budget de la ville. Nous avons lieu d'être étonnés que ce vote ait passé sans la moindre observation relativement aux sapeurs pompiers. Depuis fort longtemps de grandes réformes sont impatientement demandées dans le personnel de ce corps. Il se compose aujourd'hui d'hommes presque tous mariés, reçus à peu près à tout âge, ne faisant l'exercice qu'une fois par mois, et souvent absents de chez eux quand le feu éclate quelque part, circonstances qui empêchent ces citoyens de se porter rapidement sur le théâtre de l'incendie.

La seconde ville du royaume ne devrait-elle pas avoir un corps organisé militairement comme à Paris, composé d'hommes valides et célibataires? D'une part, on ouvrirait une carrière honorable aux soldats libérés du service; de l'autre, on garantirait le plus sûrement Lyon contre la gravité des incendies qui s'y déclarent annuellement. Avec l'exercice de la pompe exécuté au moins deux fois la semaine, avec des leçons gymnastiques chaque matin, nos pompiers lyonnais deviendraient bientôt, pour la tenue et la manœuvre, de dignes rivaux des sapeurs-pompiers parisiens. En casernant ces hommes soumis à la discipline militaire, on obtiendrait, dans les travaux exécutés pendant le sinistre, une rapidité, un ensemble et une précision de mouvements qu'il est absurde d'exiger aujourd'hui.

Le matériel actuel est loin d'être satisfaisant : les boyaux ne sont pas toujours en état, et le calibre des pompes n'étant pas uniforme, il devient parfois impossible de remplacer sur-le-champ les objets qui se détériorent. Ces remarques ont été faites lors des incendies de l'hiver dernier.

— La pluie diluvienne qui est tombée dans la journée et dans la nuit de jeudi dernier a considérablement fait augmenter les eaux du Rhône, qui ce matin avaient atteint le dernier degré de l'échelle d'étiage du pont Morand. Fort heureusement elles ont commencé à décroître.

— Notre ville est infestée de la présence de certains industriels qui escomptent, depuis longues années, sur l'avenir et la faiblesse des mineurs. Les frères Chourlet dits *Ficelle*, convaincus de nombreux faits d'usure et de graves escroqueries, ont été condamnés, avec leur complice Guilhaud, à six mois de prison.

— Un bureau de poste vient d'être créé à Villeurbanne.

— Le *Courrier de Lyon* signale ainsi l'apparition dans notre ville de mendiants dangereux; nous pouvons ajouter que ce n'est pas à Lyon seulement qu'ils existent. Des vols, nous assure-t-on, ont déjà été commis par eux aux Charpennes. « Nous devons signaler à la police certains mendiants se présentant dans les maisons qu'ils pensent devoir être habitées seulement par des femmes. Ces mendiants, pour plus de sûreté, commencent par demander si Monsieur y est, et, à la réponse négative qui leur est faite, ils demandent l'aumône à peu près à la manière des bandits espagnols, sauf l'escopette, qui pourrait bien être remplacée par quelque arme moins apparente. Ils entrent résolument dans les appartements même les plus intimes, malgré les injonctions qui leur sont faites; ils ont le verbe haut et la menace à la bouche, et ne se retirent que par la crainte des voisins ou de la rentrée du maître de la maison, qu'on leur fait appréhender. Ces mendiants ne sont pas rares dans notre ville; ils se donnent souvent pour des ouvriers sans travail; ils se présentent le plus ordinairement seuls, mais quelquefois aussi au nombre de deux ou trois. Nous ne pouvons qu'inviter les personnes qui recevraient de pareilles visites à avertir de suite la police, qui s'empresserait sans doute d'accourir et d'arrêter ces singuliers mendiants. »

— Le conseil municipal de la ville de Chalon-sur-Saône vient d'aviser aux moyens de venir en aide à la classe indigente dans ces temps difficiles. Il paraît qu'il a été résolu, dans cette séance, 1° de demander à la commune, sur ses ressources personnelles libres, un crédit qui permit d'ouvrir, pendant la saison d'hiver, des chantiers de travaux publics et des chauffoirs : les premiers occuperaient les nécessiteux valides, les seconds seraient à l'usage des enfants, des infirmes, des vieillards et des femmes; 2° d'arriver, au moyen de quêtes ou de souscriptions, à dégrever le pain de 10 centimes par kilogramme au profit de la classe pauvre, tant que son prix dépasserait 40 centimes.

**Spectacles du 28 novembre.**

GRAND-THEÂTRE. — Relâche.  
THÉÂTRE DES CELESTINS. — Boquillon à la recherche d'un père, vaudeville. — La Grâce de Dieu, drame-vaudeville. — La Femme électrique, vaudeville.  
PALAIS ENCHANTE. — *Galerie de l'Argue*. — Grandes soirées fantastiques de M. Robin. Les expériences seront continuellement variées. On commence à sept heures et on finit à dix heures.

**Nouvelles Etrangères.**

ESPAGNE ET PORTUGAL.  
MADRID, le 20 novembre. — Le parti carliste a décidé, comme je vous l'ai déjà écrit, qu'il n'y a pas d'opportunité pour lui dans les

circonstances actuelles de former un comité central électoral. Quelques personnes ont voulu voir dans cette détermination une preuve des intentions hostiles de ce parti. On a dit que s'il craignait de se réunir en comité général, c'était apparemment qu'il se proposait d'en appeler aux armes et qu'il désirait éviter de fournir au gouvernement la facile occasion de saisir un certain nombre de ses chefs.

Quoi qu'il en soit de ces projets, vrais ou supposés, il est certain que le parti carliste agit dans beaucoup de localités. Votre police a beau faire opérer brutalement des arrestations, ne pas reculer devant de sanglantes violences, des réfugiés carlistes parviennent chaque jour à franchir la frontière et à venir se joindre aux amis et partisans qu'ils ont laissés sur notre sol. Aussi des bandes carlistes commencent-elles à se montrer sur différents points.

Les environs de Figuières et de Giroune sont sillonnés de partisans armés; et le commandant de cette dernière place prend mesures sur mesures pour prévenir ou étouffer leurs tentatives. On va jusqu'à annoncer que Cabrera et quelques uns de ses officiers ont réussi à pénétrer en Espagne, et l'on fait coïncider cette nouvelle avec celle que l'on a donnée, il y a quelque temps, que Montemolin avait acheté à Manchester et à Birmingham 8,000 fusils qui auraient été embarqués à Liverpool et dirigés sur Gibraltar.

Une fois arrivés sur cette dernière ville, il serait peu difficile à la contrebande de les jeter sur les côtes de la Catalogne, de Valence, etc.

Je ne crains aucunement le triomphe des carlistes, il me semble impossible; mais leurs tentatives armées peuvent indubitablement amener ou accélérer la chute de notre gouvernement de réaction. Si tel doit être le résultat de leurs efforts, qu'ils se hâtent, les circonstances sont heureuses. La froideur, pour ne pas dire plus, qui sépare le cabinet des Tuileries de celui de Londres nous est un garant que le mauvais vouloir de votre gouvernement se bornera à des vœux et n'empêchera rien.

Le 16 de ce mois, une partie de la troupe qu'on a organisée à Orduna et à Durango, pour l'expédition de l'Equateur, s'est embarquée à Bilbao et s'est dirigée sur Santander. On a beaucoup discuté sur cette expédition; notre gouvernement a tout nié, quoiqu'il fût évident aux yeux de tous qu'il était le complice de Florès. Il n'en demeure pas moins établi qu'une expédition, ostensiblement dirigée contre une république amie, a été préparée, rassemblée au sein de notre pays et avec la connivence de nos autorités.

Au reste, cette expédition n'est pas une guerre régulière, ce n'est qu'un brigandage, une entreprise de forbans, d'écumeurs de mer, et tout vaisseau de guerre à le droit d'attaquer et de capturer les bâtiments de ces aventuriers, de les faire jurer et pendre eux-mêmes, non comme Espagnols, Irlandais ou Anglais, mais bien comme pirates.

J'en suis toujours réduit aux rumeurs vagues et souvent contradictoires relativement au Portugal. On a parlé de l'arrivée à Lisbonne d'un bâtiment venant de l'île de San Miguel et annonçant que toutes les îles de Terceire avec leurs garnisons se sont déclarées en faveur des juntes.

On a dit, pour la dixième fois, que Saldanha et das Antas se trouvent en face de l'un de l'autre; sur le point d'en venir aux mains. Si Saldanha et das Antas sont réellement vis-à-vis l'un de l'autre, c'est que probablement ils se seront tous deux trompés de route, et je pense qu'ils pourraient bien se retirer chacun de son côté, en alléguant pour raison qu'erreur ne fait pas compte et qu'ils n'avaient aucune envie de se rencontrer si tôt. (Sentinelle.)

**Bulletin de la Bourse de Paris du 26 novembre 1846.**

Malgré une amélioration de 1/8 0/0 sur les fonds anglais, les nôtres ont éprouvé une baisse assez forte. Avant l'ouverture, le 3 0/0 a été fait d'abord à 82 05, puis à 81 90, et il a ouvert au parquet à 81 95. Après quelques minutes d'hésitation, il est monté avec rapidité jusqu'à 82 40; mais, n'ayant pu franchir ce cours, il est retombé à 81 70, et il a fermé au parquet à 81 75. Dans la coulisse, il est resté demandé à 81 72 1/2.

Les affaires sont beaucoup moins animées qu'hier.  
Les chemins de fer se sont traités en baisse; le Nord a perdu 8 f. 75 c. sur son dernier cours d'hier.

Trois pour cent. . . . . 82 40  
Quatre pour cent. . . . . »  
Quatre et demi pour cent. . . . . »  
Cinq pour cent. . . . . 117 40  
Emprunt de 1844. . . . . »  
Trois pour cent belge. . . . . »  
Quatre 1/2 p. 0/0 belge. . . . . 97 3/8  
Cinq pour cent belge. . . . . 101 1/4  
Cinq pour cent napoléon. . . . . »  
Récépissés Rothschild. . . . . 102 10  
Cinq pour cent romain. . . . . 99 7/8  
Trois pour cent espagnol. . . . . »  
Banque de France. . . . . 3470  
Comptoir d'Escompte. . . . . 1155  
Banque belge. . . . . »  
Caisse Lafitte. . . . . »  
Obligations de Paris. . . . . 1570

VERSAILLES (rive droite). . . . . 393 »  
— (rive gauche). . . . . 257 50  
Paris à Orléans. . . . . 1225 »  
Paris à Rouen. . . . . 865 »  
Rouen au Havre. . . . . 635 »  
Avignon à Marseille. . . . . »  
Strasbourg à Bâle. . . . . 218 75  
Orléans à Vierzon. . . . . 565 75  
Orléans à Bordeaux. . . . . 542 50  
Amiens à Boulogne. . . . . 435 »  
Monteréau à Troyes. . . . . »  
Chemins du Nord. . . . . 627 50  
Dieppe et Fécamp. . . . . »  
Paris à Strasbourg. . . . . 476 25  
Tours à Nantes. . . . . 485 »  
Paris à Lyon. . . . . 500 »  
Lyon à Avignon. . . . . »  
Bordeaux à Cette. . . . . »  
Bordeaux à la Teste. . . . . »

**CHEMINS DE FER.**

Saint-Germain. . . . . 1025 »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

**MUSIQUE.**

**M. WILLMANN**, premier cor solo du Grand-Théâtre et professeur de cornet à piston, a l'honneur de prévenir qu'ayant à disposer de plusieurs heures dans la journée, il peut augmenter le nombre de ses élèves. Il est donc à la disposition des personnes qui désireront apprendre le COR et le CORNET A PISTON. Grâce à l'excellence de sa méthode, nous pouvons garantir qu'en peu de temps ses élèves seront à même de former des duos et des quatuors. — S'adresser, pour traiter, soit au cachet, soit au mois, port des Cordeliers, 61.

Plusieurs naturalistes sont venus visiter le superbe Eléphant qui est maintenant sur le quai de Retz. Tout en admirant l'adresse et la rare docilité de ce bel animal; ces messieurs ont agité la question de savoir s'il appartenait à l'Afrique ou à l'Asie. Les caractères zoologiques l'ont placé dans cette dernière partie du globe. En effet, l'exiguïté de ses défenses, tout en caractérisant le sexe, caractérise sa patrie. C'est en effet une femelle, et il est bien de l'Asie. La forme de sa tête, l'inspection de ses dents, le peu de développement de ses oreilles, tous ces caractères viennent confirmer qu'il appartient à l'Asie, par conséquent à la plus grosse espèce.

**GRAND ASSAUT D'ARMES.**

Cet assaut sera donné au bénéfice d'un malheureux dans le sein. Il aura lieu au Colisée des Brotteaux, le dimanche 29 novembre 1846.

Il sera ouvert par M. Paris, professeur d'escrime de cette ville, avec un premier maître de la garnison, et sera continué par les maîtres civils et militaires.

Il s'ouvrira à midi.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAIE, N° 19.

Etude de M<sup>e</sup> Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

**VENTE PAR LICITATION,**  
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

**ADJUDICATION**  
le samedi douze décembre 1846, à midi,  
**D'UNE GRANDE MAISON**

Située à la Croix-Rousse, rue du Chapeau-Rouge, n. 19,  
à l'angle de la rue Henri IV.

Cette maison, dont la construction date de l'année 1825, est composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et quatre étages; elle a ses deux façades principales sur la rue du Chapeau-Rouge et sur la rue Henri IV.

Mise à prix: quarante mille francs; ci 40,000 f. outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Le revenu annuel est de quatre mille cinq cents francs environ.

S'adresser, pour renseignements, à M<sup>e</sup> Guillermain, avoué poursuivant, détenteur des titres de propriété, et à M<sup>e</sup> Girardet, avoué colicitant.  
(2451)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n. 12.

**VENTE JUDICIAIRE.**  
Le mardi premier décembre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, place Lévis, à la vente aux enchères publiques et au comptant de cinq grandes glaces sans bordures ni cadres.  
(1972)

**A VENDRE** en bloc et en détail, au-dessous du cours, 30,000 Muriers greffés rose de Lombardie.

S'adresser, à la Guillotière, rue des Hirondelles, n. 1, à l'établissement d'horticulture tenu par MM. Avoux et Crozy, successeurs de M. Guillot père, chez lesquels on trouve, en premier choix, une collection d'arbrisseaux et plantes exotiques indigènes les plus variés.  
(4404)

**A VENDRE.**  
Fonds d'un joli commerce de détail, agréable pour une dame, dans un beau quartier. Conditions satisfaisantes.  
S'adresser à M. VERSET, rue Bât-d'Argent, 12.  
(3016)

**A LOUER** à la Noël, quatre pièces boisées, plafonnées et tapissées, sur le derrière, tenues depuis longues années par un café.  
S'adresser rue Limace, n. 5, au 2<sup>m</sup>, la porte à gauche.  
(2898)

**CABINET DE LECTURE,**  
Rue Saint-Jean, 27, au 1<sup>er</sup>, allée traversière.  
Grand assortiment de livres: Histoire, Voyages, Mémoires, Romans, et Nouveautés littéraires des qu'elles paraissent. — **Abonnement au mois, 2 f. 50 c. — Par deux volumes in-8° ou quatre in-12, 30 à 40 c. — Catalogue, 50 c. — Nantissement d'usage.** (3005)

**AVIS.** On demande des Courtiers d'assurances pour être employés comme agents voyageurs à une direction établie dans une ville du Midi. Apptement fixe et remises.  
S'adresser, de onze heures à quatre heures, hôtel des Courriers, chambre n. 28, rue Saint-Dominique.  
(3017)

**ASSOCIATION AVANTAGEUSE.**  
On propose de donner un intérêt proportionné au capital versé dans une entreprise donnant de prompts bénéfices.  
S'adresser à M. VERSET, rue Bât-d'Argent, 12.  
(3015)

**A VENDRE** Un bon fonds d'épicerie, situé dans un quartier très fréquenté et favorable à la vente.  
S'adresser rue Lainerie, n. 1, quartier Saint-Paul.  
(2990)

**A LOUER** à la Guillotière, à l'angle des rues Creuzet et Thibaudière, rez-de-chaussée de sept ouvertures, 1<sup>er</sup> étage bien agencé de cinq pièces à sept croisées, et 2<sup>e</sup> étage de quatre pièces à sept croisées. — S'adresser au concierge, ou à Lyon, chez M. Vignon, rue du Bât-d'Argent, 22.  
(2938)

**A VENDRE OU A LOUER** pour cause de départ. RESTAURANT de la Rotonde des Brotteaux.  
S'y adresser.  
(3003)

**A CÉDER DE SUITE.** Un fonds de modes bien achalandé, situé dans un beau quartier à Lyon.  
S'adresser à M. Gleyre, marchand de rubans, rue Saint-Côme, 11.  
(2992)

**SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS**  
PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.  
Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.  
Prix: 2 fr. la bouteille et 4 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41.  
(4460)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	89	à 70
14	89	à 80

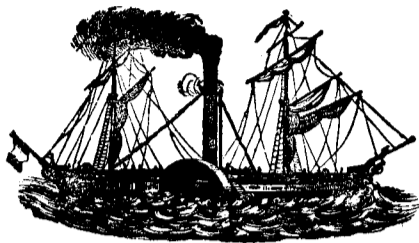
Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n. 4.

(5754)

COMPAGNIE PÉNINSULAIRE ET ORIENTALE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

**NOUVELLE LIGNE.**

SERVICE DIRECT ENTRE L'ANGLETERRE, L'ITALIE ET LA FRANCE.



Le paquebot à vapeur anglais **LE MONTROSE**, de la force de 300 chevaux, commandant JOHN OLIVE, ex-capitaine du **Leopoldo Secondo**, partira de MARSEILLE pour NAPLES lundi 30 courant, à trois heures précises du soir, touchant à GÈNES, LIVOURNE et CIVITTA-VECCHIA, et partira de GÈNES pour SOUTHAMPTON, touchant à GIBRALTAR, le 11 décembre. Pour y charger et prendre passage, s'adresser à MM. F. DELOUTTE et DUCLAUX, agents consignataires, à Marseille. — Bureaux: rue du Jeune-Anacharsis, 9. (1611)

NOUVEAU SERVICE RÉGULIER EN POSTE

## DE MACON A AUTUN EN DOUZE HEURES.

Les départs ont lieu tous les jours, à dater du 1<sup>er</sup> novembre, aussitôt après l'arrivée des bateaux à vapeur de Lyon. Ce service dessert: Cluny, Salornay-sur-Guye, la Croisée, Blanzy, Mont-Saint-Vincent, Marmagne, et correspond directement avec le Creuzot.

BUREAUX PRINCIPAUX:

MACON, chez M. Taupenot fils, directeur des Berlins Postes du Commerce, quai du Nord;  
CLUNY, chez M. Piquet, dit François;  
LA CROISÉE, chez M. Bernot, aubergiste;  
BLANZY, chez M. Lagrion;  
MARMAGNE, chez M. Nectoux;  
AUTUN, au bureau des Messageries royales de France.



(1584)

## MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.)  
A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chautier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute déréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.

(4495)

**A VENDRE** Plusieurs petits chiens épagneuls, race King-Charles, venant d'Angleterre.  
S'adresser au portier, à l'hôtel de l'Univers, rue de Bourbon.  
(2996)

**A VENDRE** pour entrer en jouissance tout de suite. — UN FONDS DE RESTAURANT et chambres garnies, situé dans le meilleur quartier de la ville de Vienne (Isère), dans le prix de 6.000 f.  
S'adresser à M. Tavernier, traiteur, place Neuve, à Vienne.  
(3004)

**AVIS.** Les personnes qui désirent apprendre la Redowa, la Valse à cinq temps et celle à deux, ainsi que la Mazourka, peuvent s'adresser à M. Clairanson, avec certitude d'apprendre ces danses telles que M. Cellarius les a composées. Sa classe est toujours ouverte (pour les jeunes gens seulement) le soir, depuis huit heures jusqu'à dix heures, rue des Capucins, 2, au 3<sup>e</sup>.  
(2939)

**AVIS.** Squirre et Cancer de toutes les parties du corps, guéris sans opération et sans douleur par l'ingénieux traitement d'un médecin étranger qui sera présent à toutes les consultations. On peut donner connaissance de plusieurs cures déjà obtenues par cette précieuse médication.  
S'adresser, de onze heures à trois heures, au cabinet de M. Givaudan, médecin à Lyon, place des Jacobins, 13, au 1<sup>er</sup>.  
(2997)

**AVIS.** Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.  
S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier.  
(2915)

**AVIS.** On désire acheter un petit fonds de mercerie et bonneterie.  
S'adresser, pour les renseignements, au Cabinet de Lecture, quai de Retz, où on devra laisser son adresse.  
(3000)

**AVIS.** Le voyageur d'une maison de commerce, se rendant en Italie, prévient MM. les négociants qui voudraient le charger des placements de marchandises, quelle que soit leur nature, qu'ils peuvent s'adresser verbalement ou par écrit, jusqu'au 5 décembre prochain, chaussée Perrache, 53, maison Gonon, chez M. Jaboulay, restaurateur.  
(3011)

**DESTRUCTION DES RATS ET SOURIS,**  
PAR EUGÈNE MEYNER, DE COLOGNE,  
Approuvée par la Faculté de médecine, non nuisible à la santé de l'homme et des animaux domestiques.  
Les dépôts sont à Lyon, chez MM. Rognon, épiciers, rue Romarin, 11; Bony, marchand de vin, rue Ferrandière, 12. — A la Guillotière, chez M. Janat, épiciers, Grande-Rue, 4. — A la Croix-Rousse, chez le marchand de tabac, Grande-Place, 7. — A Vaise, chez M. Gamon, épiciers et marchand de tabac.  
(3014)

**AVIS** Le lundi 23 novembre 1846, il a été perdu un anneau en acier cc-

tenant quatre clefs.  
On est prié de le remettre au bureau du journal le Censeur. Il y aura récompense. (6431)

**Magasin des 25,000 Robes**  
Quai Saint-Vincent, 18.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin laine, alpaga et mérinos; forte-partie de châles tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus.

Les marchands obtiendront un escompte.  
(1572)

## CIMENT-MARBRE.

AUTELS ET DALLAGES AVEC GARANTIE.

Des applications faites depuis une et deux années sur les points les plus fréquentés constatent le bon usage de ces dallages, qui dorénavant seront livrés avec garantie.

S'adresser pour la vente et la pose: A MM. Gauthier et Tardieu frères, rue de la Liberté, à Perrache;

Mollino, rue Saint-Dominique, 13, dans la cour;

Bideman père et fils, à Vaise, 6. (1590)

## LIQUEURS ET ÉLIXIR De la Grande-Chartreuse.

Les personnes qui connaissent les vertus de l'élixir et des liqueurs composées par les frères de la Grande-Chartreuse (Isère) apprendront avec plaisir qu'elles peuvent en trouver chez M. Chalmel, marchand-épiciers, rue Clermont, 9.  
(3012)

PROCÉDÉS RUOLZ.  
**DÉSIR ET ARQUICHE,**  
SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger.

Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés.  
(6300)

**MANTEAUX ET CABANS**  
IMPERMEABLES,  
PRÉPARÉS AU CAOUTCHOUC,  
de SOLLIER et FALCOT, brevetés  
(sans garantie du gouvernement).  
Rue des Célestins, n. 6, à Lyon.

Par de nouveaux procédés, ces fabricants sont parvenus à donner à leurs tissus la souplesse et recherchée depuis si long-temps. Leurs Manteaux et Cabans sont garantis d'une imperméabilité parfaite. Vente en gros et demi-gros à des prix modérés.

Toiles imperméables pour Bâches.  
(1809)

## GUÉRISON des MALADIES

au moyen

DES ABSORPTIONS AXILLAIRES ET INGUINALES.

Par M. le docteur M. V.

Ce traitement n'assujétit pas les malades à boire des médicaments souvent répugnants. Il peut être employé en tous temps et en tous lieux, et laisse la faculté de garder le secret.

Les maladies de poitrine, les névralgies et autres, quelles que soient les causes qui les aient produites, sont guéries sans occasionner de désagréments.

Il consulte tous les jours dans son domicile, rue Buisson, 17, au 2<sup>e</sup> étage, à quatre heures du soir.

Les ouvriers sont reçus gratuitement jusqu'à neuf heures.  
(2917)

## SIROP PECTORAL DE MACORS,

au Mou de Veau,

POUR RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS ET IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacien à Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30; à Paris, pharmacie Fayard, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable Sirop Vermifuge pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon:  
M. Vernet, pharmacien, aux Terreaux.  
M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture.  
(5419)